

Identifiant unique\*: 040-214003139-20150414-2015\_B6-DE

Envoyé en préfecture, le 15/04/2015 - 13:46

Reçu en préfecture, le 15/04/2015 - 13:48



DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 16  
Nombre de votants : 23  
Date de convocation : 08/04/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 14 avril 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. MARSAN), LAMOTHE, Mme DEGOS (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), M. DUBOS (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme COURROS, MM. DUCASSE, BRUEY, Mme DUBOIS-MAURY, MM. GAILLARDET (a procuration pour Mme CHAPUIS), DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO (a procuration pour Mme ULMANN), MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), TAUZIA, Mme DAUGREILH (a procuration pour Mme DARGELOSSE).

**Etaient excusés :** M. MARSAN (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. DUBOS), COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme DEGOS), ULMANN (a donné procuration à Mme GARRIDO), CHAPUIS (a donné procuration à M. GAILLARDET), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme DAUGREILH).

Un scrutin a eu lieu, Mme DAUGREILH Valérie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B**

**Délibération n°6**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Budget principal Ville de TARTAS – Vote de la subvention au budget annexe Régie des Fêtes et Animations pour 2015**

Il est proposé à notre assemblée d'accorder une subvention dans la limite de **83 000 €**, au budget annexe de la régie des fêtes et animations pour l'année 2015.

Il est précisé que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget de la Ville de TARTAS.

Le bureau des adjoints en date du 31 mars 2015 a donné un avis favorable.

**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

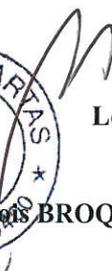
**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**ACCORDE** une subvention dans la limite de 83 000 €, au budget annexe de la régie des fêtes et animations pour 2015.

Les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget de la Ville de TARTAS.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

  
Le Maire,  
**Jean-François BROQUÈRES**